

## MESURES DE SÉCURITÉ POUR LE DÉROULEMENT CONCRET DES CÉLÉBRATIONS

### A. AVANT LE DÉBUT DES CÉLÉBRATIONS

1. Faire entrer les fidèles famille par famille (personnes vivant sous un même toit) dans l'église et laisser attendre les autres dehors à une distance sécuritaire les uns des autres.
2. Le service d'ordre de la paroisse veille à ce qu'il n'y ait pas de rassemblement à l'entrée de l'église.
3. Le service d'ordre de la paroisse veille à ce que la capacité maximale ne soit pas dépassée.
4. Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée de l'église et de la sacristie. Chaque personne pénétrant dans l'église se désinfecte les mains.
5. Établir le déplacement à sens unique pour guider les visiteurs à l'entrée et à la sortie de l'église grâce à une signalisation. Si ceci est impossible, établir des règles de priorité.
6. Les fidèles prennent place dans l'église en occupant d'abord les places les plus éloignées de l'entrée. Les personnes les plus proches de la sortie quittent l'église en premier lieu.
7. Il est rappelé aux participants que les personnes vivant sous un même toit peuvent s'asseoir les unes à côté des autres. Les personnes qui ne vivent pas sous le même toit doivent laisser (la distance de) au moins deux sièges inoccupés à gauche et à droite de leur siège.
8. Retrait des livres ou livrets (livrets de chants, livres de messe, livrets de prières).
9. Les livres d'intentions sont retirés de l'église.
10. Si nécessaire, un feuillet imprimé à usage unique peut être distribué de manière sécuritaire ou déposé sur les chaises. Après la célébration, il sera repris à la maison ou jeté dans une boîte que l'on détruira ensuite. (Pas de seconde utilisation)

### B. DÉROULEMENT DES CÉLÉBRATIONS

1. Pas de collecte, mais possibilité de déposer des contributions au fond de l'église
2. On ne se donne pas la main lors du Notre Père à des gens ne vivant pas sous le même toit
3. Pas de poignée de main, de baiser ou d'autre contact lors du don de la paix entre les gens ne vivant pas sous le même toit.
4. Seul le président boit dans le calice

### DISTRIBUTION DE LA COMMUNION

1. Le moins de ministres possible pour distribuer la communion
2. Le célébrant laisse la liberté en invitant à la communion spirituelle et explique qu'il se désinfectera les mains avant et après la communion.

3. Le célébrant explique aussi qu'il ne prononcera qu'une fois la parole Le corps du Christ et que celui qui reçoit la communion répondra intérieurement Amen

4. En cas de distribution de la communion individuelle, les règles suivantes sont d'application :

- le service d'ordre de la paroisse est responsable du déroulement de la communion en toute sécurité
- la personne qui distribue la communion doit se désinfecter les mains et porter un masque buccal.
- la personne qui distribue la communion et celui qui la reçoit maintiennent une bonne distance en tendant chacun les bras au maximum
- la personne qui distribue la communion laisse respectueusement tomber l'hostie dans la main tendue de celle qui la reçoit (sans toucher la main de cette dernière)
- la communion sur la langue n'est pas autorisée
- les fidèles remontent à l'avant en un rang par une allée et retournent par une autre allée. Ils respectent toujours la distance prescrite d'1,50 mètre
- si la distance d'1,5 mètre ne peut être respectée, les fidèles qui ne souhaitent pas communier se joignent également à la file et retournent en suivant la file à leur place dans la même rangée, afin que chacun reprenne sa place.

### C. A LA FIN DES CÉLÉBRATIONS

1. Le service d'ordre de la paroisse veille à éviter que se forment des rassemblements à l'intérieur et à l'extérieur de l'église.

2. Le célébrant ne salue pas personnellement les fidèles à la sortie de l'église.